

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt six, le sept juillet à 10 heures 00,  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à  
Complexe Michel Le Chesne à Arzal en séance publique sous la présidence de M.  
Bruno LE BORGNE Président.

DATE DE CONVOCATION :  
30 JUIN 2026

DATE DE PUBLICATION :  
10 JUILLET 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 30  
Votants : 32

Étaient Présents :

Mme Annick ADVENARD, - M. Patrick BEILLON, - M. Jérôme BLINO, - M.  
Eric BOSQUILLON DE JENLIS, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-  
Thérèse CABON, - Mme Aurore CELARD, - Mme Nadia CHRISTMANN, - M.  
Jean-Marie COLOMBEL, - M. Julien DEMETTRE, - Mme Annie DRENO, - M.  
Samuel FERET, - M. Dominique FILLOUX, - M. Patrick GERAUD, - M. Denis  
HILLAIREAU, - M. Bruno HUBERT, - Mme Béatrice KEERLE, - M. Marc  
LAMOUR, - Mme Stéphanie LANOE ROUBAUT, - M. Bruno LE BORGNE, -  
Mme Nathalie LE BOULCH-VILLERS, - M. Pierre-Yves LE JALLE, - M. Denis  
LE RALLE, - M. Didier LOYER, - M. Bernard MONTI, - M. Noël PAUL, - Mme  
Odile PROVOST, - M. Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN, - Mme Géraldine  
TABART

Étaient Absents Excusés:

Mme Audrey BERTET, - M. Eric BLANCHO, - M. Julien CHESNIN, - M. Michel  
CRIAUD, - M. Sylvain GUEDAS, - Mme Christine LE CADRE

**Mme Lauriane DEGRES donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**  
**Mme Sylvie NEVES donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Géraldine TABART a été élue Secrétaire

**DÉLIBÉRATION N°105 2026 - ADMINISTRATION GENERALE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE  
L'OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE**

Le Président informe que suite aux élections municipales et intercommunales, l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne va procéder au renouvellement de ses élus.

Il rappelle qu'Arc Sud Bretagne est membre de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne. A ce titre, le Conseil Communautaire doit procéder à l'élection des représentants appelés à siéger à l'Observatoire de l'Environnement de Bretagne.

L'élection des représentants a lieu à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour se tient à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour élire ces représentants (article L.5711-1 alinéa 5).

Le Président invite les candidats intéressés à se faire connaître, et demande ensuite au Conseil Communautaire de voter.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** M. Samuel FERET pour siéger en tant que représentant titulaire d'Arc Sud Bretagne à l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne,
- **DE DESIGNER** M. Bruno LE BORGNE pour siéger en tant que représentant suppléant d'Arc Sud Bretagne à l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 10/07/2026  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text of the president's name.